



LE PASS CULTURE

- ✓ Le Pass Culture a pour objectif de valoriser l'accès à la culture via une participation financière socialisée de la CMCAS
- ✓ Il est constitué de **10 justificatifs de 5€** chacun minimum à fournir, concernant les activités suivantes :
 - Spectacles, Monuments historiques, Musées, Cinéma.
 - Parc de loisirs, Zoo, Aquarium, expositions.
 - Achat de livres (livres numériques inclus), CD, DVD, Blu-ray, films en VOD (jeux, film, musique).
 - Adhésions annuelles école de musique, théâtre (compte pour 4 cases) pour un bénéficiaire de plus de 18 ans.
 - Abonnements annuels à des magazines (jeunesse inclus), journaux (compte pour 4 cases).
 - Abonnements de musique en ligne (Deezer, Spotify, Apple music etc...)
- ✓ Les justificatifs **originaux** doivent être fournis avec le Pass dûment renseigné
- ✓ Le Pass Culture est éligible à 1/an par Ouvrant Droit

A la fin de l'année civile, un remboursement proportionnel en fonction du nombre de justificatifs fournis pourra être réalisé. Le Pass et les justificatifs sont à remettre dans votre SLVie ou dans les antennes de CMCAS.

Une fois votre Pass validé, un remboursement vous sera effectué par virement bancaire en fonction de la grille suivante :

Coefficient Social	<10000	10000 à 11999	12000 à 13999	14000 à 15999	16000 à 17999	18000 à 19999	20000 à 21999	22000 à 23999	24000 à 25999	26000 à 27999	28000 à 29999	>30000
Participation CMCAS	41€	39€	37€	35€	34€	33€	32€	31€	30€	29€	28€	27€

Ouvrant Droit :

Nom Prénom
 NIA SLVie

Validation des justificatifs :

 1
  2
  3
  4
  5
  6
  7
  8
  9
  10

RUB/SR: 264 XAA Coefficient social OD : Montant remboursé par la CMCAS€

Signature Bénéficiaire	Signature SLVie	Signature T.A.C.	Signature Président CMCAS
------------------------	-----------------	------------------	---------------------------

